



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 mars 1999  
Français  
Original: anglais

---

### Commission du développement durable

Septième session  
19-30 avril 1999

### Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur les modes de consommation et de production et le tourisme

(New York, 22-26 février 1999)

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1	2
I. Modification des modes de consommation et de production .....	2-56	2
A. Éléments éventuels d'un projet de décision de la Commission du développement durable à sa septième session .....	2	2
B. Synthèse des débats présentée par les Coprésidents .....	3-56	6
II. Tourisme et développement durable.....	57-96	13
A. Éléments éventuels d'un projet de décision ou de résolution de la Commission du développement durable à sa septième session .....	57	13
B. Synthèse des débats présentée par les Coprésidents .....	58-96	16
III. Adoption du rapport du Groupe de travail .....	97-98	22
IV. Questions d'organisation et questions diverses.....	99-104	23

A.	Ouverture et durée de la session.....	99–100	23
B.	Participation.....	101	23
C.	Élection du Bureau.....	102	23
D.	Ordre du jour et organisation des travaux .....	103	23
E.	Documentation.....	104	

24

## **Introduction**

1. Les groupes de travail spéciaux de la Commission du développement durable ont été établis pour aider à préparer la septième session de la Commission et contribuer aux efforts qu'elle déploie pour obtenir des résultats tangibles et pragmatiques dans le domaine de la modification des modes de consommation et de production et celui du tourisme dans le cadre du développement durable. Conformément à la décision du Groupe de travail spécial intersessions sur les modes de consommation et de production et le tourisme, deux documents différents portant sur deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour ont été élaborés au cours de la réunion. Ces documents ont été établis par les Coprésidents du Groupe de travail sur la base des débats qui ont eu lieu pendant la réunion, des observations formulées et des propositions présentées par les participants sur les projets préliminaires, mais n'ont pas été négociés officiellement. Ce sont :

a) Les éléments éventuels de projets de décision ou de résolution qui pourraient également servir de point de départ à des délibérations et négociations plus approfondies dans le cadre de la septième session de la Commission du développement durable. La structure des éléments dont il pourrait être tenu compte dans l'élaboration d'un projet de décision ou de résolution sur le développement durable du tourisme n'établira toutefois pas de précédent pour les travaux futurs de la Commission. Les délégations et groupes devraient examiner ces documents entre la réunion des groupes de travail spéciaux et la tenue de la session de la Commission afin de définir les positions qu'ils adopteront lors des négociations dans les divers groupes de rédaction pendant la session de la Commission;

b) Les synthèses établies par les Coprésidents, qui donnent une idée de l'orientation générale des débats du Groupe de travail, soulignent les principales positions des délégations et consignent, le cas échéant, toutes les autres opinions et propositions. Ces synthèses ne feront l'objet d'aucune modification et seront annexées au rapport de la Commission du développement durable en tant que document de référence pour telle ou telle question.

## **I. Modification des modes de consommation et de production**

### **A. Éléments éventuels d'un projet de décision de la Commission du développement durable à sa septième session**

2. Les éléments pouvant être retenus pour un projet de décision sur la modification des modes de consommation et de production, que la Commission du développement durable pourrait adopter à sa septième session, sont les suivants :

### **Introduction**

1. Il faudrait s'efforcer de réaliser les principaux objectifs de la modification des modes de consommation et de production tout en respectant pleinement les principes énoncés dans l'Action 21<sup>1</sup> et au paragraphe 28 du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21<sup>2</sup>, tout en tenant compte de la situation particulière des pays en développement qui subissent les conséquences du processus. Les gouvernements seront tous confrontés aux mêmes enjeux, à savoir réaffirmer leurs engagements, renforcer la coopération et déployer des efforts supplémentaires pour appliquer des mesures concrètes, compte tenu du principe des responsabilités communes mais différenciées.

2. Les pays industrialisés devraient continuer à montrer l'exemple en s'efforçant d'inverser les tendances en matière de consommation et de production non durables, notamment celles qui constituent une menace pour l'environnement mondial. Les pays en développement ont pour priorités d'éliminer la pauvreté et d'améliorer les niveaux de vie, y compris de satisfaire les besoins essentiels, avec l'aide de la communauté internationale, tout en évitant les dommages à l'environnement et les inégalités sociales. Les pays à économie en transition doivent avoir pour objectif d'intégrer dans le processus de réforme des politiques visant à rendre les modes de consommation et de production plus viables.

### **Priorités pour les travaux futurs**

3. La Commission du développement durable continuera d'aborder en priorité la question d'une consommation et d'une production durables à ses huitième et neuvième sessions, qui se tiendront respectivement en 2000 et 2001, et privilégiera les liens avec l'agriculture, le commerce et les finances en 2000 et avec l'énergie et les transports en 2001. Le prochain débat général sur les modes de consommation et de production durables aura lieu au cours de l'examen d'ensemble de la session de la Commission en 2002, afin de préparer l'examen décennal des progrès réalisés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

4. Les travaux entrepris dans le cadre du programme international de travail sur la modification des modes de consommation et de production de la Commission, adopté à sa

---

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> Résolution S/19-2 de l'Assemblée générale, du 28 juin 1997, annexe.

troisième session en 1995<sup>3</sup>, devraient se poursuivre. En outre, l'exécution du programme international de travail comprendra les quatre domaines prioritaires ci-après : a) élaboration et application efficaces des politiques; b) gestion des ressources naturelles et techniques de production moins polluantes; c) la mondialisation et ses répercussions sur les modes de consommation et de production; et d) l'urbanisation et ses incidences sur les modes de consommation et de production. Il sera rendu compte à la Commission, lors de sa dixième session en 2002, des progrès réalisés dans l'exécution des travaux et des résultats concrets obtenus.

### **Élaboration et application efficaces des politiques**

5. Les gouvernements, en coopération avec les organisations internationales et en partenariat avec les grands groupes, devraient :

a) Continuer d'élaborer des politiques visant à promouvoir des modèles de consommation et de production durables en décourageant les pratiques non viables et en encourageant des pratiques plus durables. À cet égard, des mesures diversifiées pourraient être prises (réglementations, instruments économiques et sociaux, politiques d'achat, accords et initiatives volontaires, etc.);

b) Examiner une gamme d'instruments économiques, y compris des instruments fiscaux et l'élimination progressive des subventions préjudiciables pour l'environnement, afin d'internationaliser les coûts écologiques et de favoriser la consommation et la production durables. Pour cela, il faudrait tenir compte des besoins sociaux et éviter les conséquences qui pourraient limiter l'accès aux marchés, surtout pour les pays en développement;

c) S'efforcer de mieux faire comprendre le rôle de la publicité et des médias qui dictent des modes de consommation et de production, et de renforcer leur action dans la promotion du développement durable, notamment par des initiatives volontaires et des directives concertées;

d) Élaborer et mettre en oeuvre des programmes de sensibilisation du public axés sur l'éducation du consommateur et l'accès à l'information, s'adressant surtout aux jeunes et tenant compte des problèmes spécifiques des femmes.

6. Les pays industrialisés devraient encourager et faciliter le transfert des compétences et des technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement, tout en assurant un soutien financier, afin de susciter des modes de consommation et de production plus durables.

### **Gestion des ressources naturelles et techniques de production moins polluantes**

---

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 12 (E/1995/32)*, chap. I, par. 45 et 46.

7. Les gouvernements, en coopération avec les organisations internationales et en partenariat avec les grands groupes, devraient :

a) Formuler et appliquer des politiques visant à accroître les investissements publics et privés dans les techniques de production moins polluantes et à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles, y compris le transfert de technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement et les pays à économie en transition;

b) Rassembler et diffuser les pratiques optimales disponibles en matière de production moins polluante et de gestion de l'environnement;

c) Réaliser d'autres études et analyses des coûts et avantages des techniques de production moins polluantes, de l'efficacité et de la gestion de la demande, et évaluer les incidences positives et négatives sur les pays en développement;

d) Mettre au point de nouvelles approches des politiques de production moins polluantes et d'efficacité grâce, notamment, à des systèmes de gestion de l'environnement, à des politiques de production intégrée, à la définition d'objectifs, à la gestion du cycle de vie, à des programmes d'étiquetage et au suivi de l'exécution, notamment dans les petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays à économies en transition;

e) Faire participer les industries et le secteur économique, aux échelons national et international, au débat sur la consommation et la production durables dans le but d'élaborer des stratégies optimales à cet égard.

8. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) devraient, par le biais de leurs centres pour une production moins polluante, continuer de soutenir les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, des pays en développement et des pays à économie en transition, notamment en ce qui concerne la vérification des comptes, la certification, les demandes de prêts, le financement et la commercialisation de leurs produits sur les marchés internationaux.

### **La mondialisation et ses répercussions sur les modes de consommation et de production**

9. Les gouvernements, en coopération avec les organisations internationales et en partenariat avec les grands groupes, devraient :

a) Étudier les répercussions écologiques et sociales de la mondialisation, y compris les effets du commerce, des investissements, des médias, de la publicité et des techniques commerciales sur le transfert de modèles de consommation non viables des pays industrialisés vers les pays en développement. Les études devraient porter sur les moyens d'atténuer les conséquences nocives et d'exploiter les possibilités de promouvoir des modes de consommation et de production durables;

b) Réaliser des études sur le rôle du secteur des services financiers en encourageant les investissements responsables sur le plan social et respectueux de l'environnement, et promouvoir d'autant les initiatives volontaires prises par ce secteur en faveur du développement durable;

c) Intensifier leurs efforts pour que les politiques commerciales et les politiques en matière de consommation et de production durables soient plus synergiques;

d) Analyser les valeurs et les avantages des styles de vie et des cultures traditionnels pour promouvoir une consommation durable.

### **L'urbanisation et ses incidences sur les modes de consommation et de production**

10. Les gouvernements, en coopération avec les organisations internationales et en partenariat avec les grands groupes devraient, tout en tenant compte des travaux de la Commission des établissements humains :

a) Évaluer les répercussions écologiques et sociales de l'urbanisation, notamment celles liées à l'énergie, aux transports, à l'assainissement, à la gestion des déchets et à la santé publique, et trouver une solution aux problèmes. L'expérience et les ressources des pays industrialisés peuvent contribuer à résoudre ces problèmes par le biais d'une politique foncière et d'une planification urbaine stratégiques;

b) S'employer plus activement à résoudre les graves problèmes posés par l'approvisionnement en eau douce et l'assainissement dans les établissements humains des pays en développement; ce sont là des objectifs prioritaires du programme international en faveur d'une consommation et d'une production durables;

c) Évaluer les incidences de l'urbanisation sur la situation écologique et sociale et trouver une solution aux problèmes. Des études approfondies des facteurs clefs, déterminants pour la qualité de la vie, devraient être réalisées et exploitées pour renforcer les stratégies de développement urbain.

11. Les gouvernements, y compris les administrations locales, sont invités à incorporer des politiques de consommation et de production durables dans la gestion et la planification urbaines et à rendre compte de leurs expériences lors de l'examen d'ensemble qui aura lieu lors de la dixième session.

12. Les gouvernements, les administrations locales, le secteur privé et les autres parties prenantes sont instamment priés de coopérer à la mise en place de systèmes d'enlèvement de déchets et d'installations d'élimination des déchets, et d'élaborer des programmes de prévention, de réduction et de recyclage des déchets afin de protéger et d'améliorer la qualité de vie dans les établissements humains et les régions côtières des pays en développement. La diffusion des résultats positifs obtenus grâce aux divers moyens d'action mis en oeuvre devrait permettre d'en étendre l'application.

## B.Synthèse des débats présentée par les Coprésidents

### Introduction

3. Le débat sur la modification des modes de consommation et de production s'est déroulé sur la base du rapport du Secrétaire général intitulé «Examen d'ensemble de la modification des modes de consommation et de production» (E/CN.17/1999/2), établi dans le cadre du chapitre 4 d'Action 21 et du paragraphe 28 du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, figurant en annexe à la résolution S/19-2 de l'Assemblée générale, datée du 28 juin 1997.

4. De nombreuses délégations de pays en développement et développés ainsi que de pays en transition économique ont décrit les mesures prises chez elles pour promouvoir des modes de consommation et de production durables. Les dernières réunions ayant contribué utilement au débat ont été évoquées, notamment l'Atelier sur la consommation dans un monde viable, organisé à Kabelvåg (Norvège) en juin 1998 et la Conférence sur les modes de consommation durables : tendances et traditions en Asie de l'Est, organisée par la République de Corée en janvier 1999, en coopération avec la Division du développement durable du Secrétariat de l'ONU et qui était coparrainée par la Suède et la Norvège. Pour sa contribution au débat, plusieurs délégations ont accueilli avec intérêt le *Rapport sur le développement humain, 1998*<sup>4</sup>, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), document axé sur la consommation et le développement humain.

### Considérations générales

5. De nombreuses délégations ont fait observer que les modes de consommation et de production non viables avaient des conséquences néfastes tant sur l'environnement, du fait de la consommation excessive des ressources naturelles, notamment dans les pays développés, que sur le chômage, la pauvreté et la sous-consommation des biens et services de base, en particulier dans les pays en développement. À leur avis, il serait utile de disposer d'un programme coordonné d'études nationales et régionales sur les modes de consommation et de production destructeurs, notamment dans les domaines de l'exploitation de l'énergie, du transport des déchets et de l'utilisation de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, afin d'évaluer la viabilité de ces activités. Il importerait également de veiller à l'élaboration d'un programme de mise en valeur durable de l'énergie qui couvrirait tous les types d'énergie et tiendrait compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

6. Plusieurs pays ont souligné que, pour aboutir à un développement durable, il était nécessaire de passer par une phase de transition vers des modes de production et de consommation viables, notamment dans les pays industrialisés. Il a été rappelé que les

---

<sup>4</sup> New York, Oxford University Press, 1998.

gouvernements avaient la tâche collective de renforcer la coopération et d'accroître les efforts en vue d'une action concrète, compte tenu du principe des responsabilités communes mais différenciées.

7. Nombre de délégations ont fait valoir que les pays industrialisés devaient avoir pour objectif majeur de réduire les effets négatifs de la consommation et de la production et de soutenir les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition. Les pays industrialisés devaient en conséquence continuer de montrer l'exemple en cherchant des moyens de modifier les modes de consommation et de production non viables.

8. Maintes délégations ont estimé qu'il fallait mettre à exécution et améliorer le programme de travail sur la modification des modes de consommation et de production adopté par la Commission à sa troisième session.

9. Plusieurs délégations ont souligné que les modes de consommation et de production, de même que la pauvreté, comptaient parmi les questions considérées comme prioritaires par la Commission pour la période 1998-2002. La nécessité de modifier les modes de consommation et de production en vue d'assurer un développement durable devrait donc être abordée en parallèle avec les thèmes inscrits à l'ordre du jour de chacune des sessions de la Commission, tels que l'agriculture en 2000 et l'énergie et les transports en 2001.

10. De nombreuses délégations ont affirmé que la modification des modes de consommation et de production pour garantir la durabilité ne devait pas entraîner une dégradation de la qualité de la vie ou une baisse du niveau de vie, et devait permettre d'assurer la satisfaction des besoins essentiels de tous.

11. Quelques délégations ont noté que l'augmentation de la consommation enregistrée au cours des dernières décennies avait amélioré le bien-être d'un grand nombre de personnes dans le monde. Toutefois, on constatait d'énormes disparités, qui ne faisait que se creuser dans un grand nombre de cas, tant au niveau de la consommation entre plusieurs pays qu'au sein d'un même pays. Cette augmentation avait souvent compromis la durabilité du développement du fait de la dégradation de l'environnement et de l'appauvrissement des ressources. C'étaient les régions les plus pauvres du monde qui subissaient les conséquences les plus graves pour l'environnement.

12. Nombre de délégations ont estimé que les gouvernements devaient garantir des normes minimales de consommation pour les pauvres, en se souciant particulièrement de la nutrition, des connaissances de base et de l'éducation, des soins de santé, de l'eau potable, de l'assainissement et du logement. L'accroissement des possibilités d'emplois productifs, notamment dans les zones rurales des pays en développement, pourrait contribuer à cet objectif. On a fait observer qu'il était possible d'alimenter en énergie solaire les communautés rurales des pays en développement qui ne pouvaient accéder à l'énergie électrique en raison de son coût prohibitif, ce qui permettrait d'améliorer les niveaux de vie et les conditions ambiantes.



13. Une délégation a noté que son pays avait augmenté sa consommation au cours des dernières décennies tout en réduisant la pollution, grâce à des mesures favorisant une exploitation plus rationnelle de l'énergie et des ressources, et en encourageant la réutilisation et le recyclage, la durabilité des marchandises et une meilleure gestion des produits chimiques et des déchets. Elle a néanmoins souligné qu'il restait encore beaucoup à faire pour promouvoir des pratiques de consommation et de production écologiquement rationnelles et durables.

14. Une autre délégation a fait observer que les modes de consommation et de production non viables, particulièrement dans les pays développés, avaient causé une dégradation mondiale de l'environnement, notamment la diminution des stocks de poissons, le déboisement, la réduction de la diversité biologique, l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation continue de gaz à effet de serre.

15. Certaines délégations ont jugé qu'il fallait recourir à toute une gamme d'instruments politiques pour promouvoir les modes de consommation et de production durables, y compris des réglementations, des mesures d'incitation économique, une réforme des taxes écologiques, l'information et l'éducation. Elles ont souligné qu'il fallait évaluer de façon plus approfondie l'efficacité des moyens d'action mis en oeuvre quant à leurs avantages économiques, écologiques et sociaux. Des études supplémentaires seraient également nécessaires pour estimer les bénéfices et les coûts de l'élimination progressive des subventions préjudiciables à l'environnement et introduire de nouvelles taxes ou une hausse de la fiscalité en matière d'environnement, alliées à des mesures visant à aider les groupes vulnérables et les entreprises qui pourraient en pâtir. Il a été proposé d'étudier et d'analyser plus en détail la façon dont le secteur des services financiers pouvait favoriser les investissements plus soucieux de l'environnement et tenant davantage compte des intérêts de la collectivité.

16. Pour quelques délégations, il importait de définir des indicateurs de mesure de l'évolution des modes de consommation et de production pour identifier les domaines où une action était nécessaire et évaluer l'efficacité des mesures gouvernementales. Il a également été dit que, en élaborant de tels indicateurs, il fallait tenir compte de la situation des pays en développement, notamment en ce qui concernait la satisfaction des besoins essentiels, la disponibilité de l'information et les méthodologies accessibles.

17. Une délégation a fait observer que les mesures prises pour diffuser de l'information étaient parfois insuffisantes et qu'il était nécessaire de se tourner vers des mesures portant sur le «système social».

18. Quelques délégations ont déclaré que les gouvernements devaient garantir l'emploi de techniques de production moins polluantes et l'efficacité écologique dans leurs propres activités et achats et introduire des systèmes de gestion de l'environnement. Il a été rappelé que la Recommandation de 1996 du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'amélioration du comportement des gouvernements en matière d'environnement et la recommandation de l'OCDE sur l'amélioration du comportement en matière d'environnement constituaient des contributions importantes à cet égard.

19. Certaines délégations ont noté que la production et la consommation durables, notamment en ce qui concernait la consommation de combustible fossile et ses liens avec le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer, étaient particulièrement préoccupantes pour ce qui était des petits États insulaires en développement. D'autres délégations étaient d'avis que la consommation de combustible fossile n'était pas la seule cause du changement climatique.

20. Des délégations ont estimé qu'il fallait redoubler d'efforts pour améliorer l'accès aux marchés internationaux des produits en provenance des pays les moins avancés afin d'y promouvoir la consommation et la production durables.

21. Selon une délégation, les travaux dans le domaine de la modélisation informatique des tendances en matière de consommation et de production devaient tenir compte des tendances spécifiques de consommation et de production aux niveaux sous-régional et national. Ces modèles informatiques devaient être utilisés pour examiner les incidences éventuelles de l'évolution des politiques.

22. De nombreuses délégations ont jugé que, pour progresser vers une consommation et une production plus durables ainsi que dans l'exécution du programme de travail de la Commission, il fallait que les gouvernements, les entreprises, les industries ainsi que les organisations non gouvernementales et internationales coopèrent. À cet effet, les partenariats entre organismes publics et privés devaient être encouragés.

23. Outre la poursuite des activités relatives au programme de travail en cours, les délégations ont proposé les nouvelles priorités et les nouveaux domaines d'action décrits ci-après.

#### **Gestion des ressources naturelles et production moins polluante**

24. Les délégations ont été nombreuses à estimer que les pays développés devaient encourager la mise en place de pratiques optimales pour ce qui est des techniques de production moins polluantes et de la gestion de l'environnement. Les pays développés et les organisations internationales devaient faire davantage d'efforts pour renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition et favoriser les transferts de technologies vers les secteurs industriels de ces pays.

25. Nombre de délégations ont affirmé qu'il fallait redoubler d'efforts pour promouvoir et faciliter le transfert de technologies écologiquement rationnelles, ainsi que de ressources financières, vers les pays en développement et les pays en transition, et leur fournir une assistance technique afin de soutenir leurs programmes de renforcement des capacités nationales. Elles espéraient que les pays développés respecteraient leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) afin d'obtenir des résultats plus tangibles et plus visibles.

26. Certaines délégations ont déclaré que les techniques de production moins polluantes et l'efficacité écologique, fondées sur l'amélioration des compétences, des technologies et une exploitation rationnelle de l'énergie et des ressources, étaient essentielles au développement durable tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans nombre de cas, on constatait que les techniques de production moins polluantes permettaient d'obtenir des résultats très bénéfiques tant pour l'économie que pour l'environnement. Toutefois, ces effets positifs étaient largement contrebalancés par l'augmentation des volumes de production et de consommation.

27. Certaines délégations se sont ralliées à l'idée d'élaborer des stratégies nationales en matière de production moins polluante et d'écoefficacité, et de définir à cette fin des objectifs adaptés à certains secteurs, produits et procédés. Les gouvernements, notamment en partenariat avec l'industrie, devaient mettre au point et appliquer des séries de mesures globales, notamment en matière d'efficacité écologique, de gestion du cycle de vie, de surveillance des produits et de prévention de la pollution. L'élaboration et la mise en oeuvre de politiques intégrées en matière de produits a été perçue comme une approche utile à la réalisation de cet objectif.

28. Plusieurs délégations ont jugé que les gouvernements devaient encourager le commerce et l'industrie à adopter des systèmes de gestion de l'environnement, à diffuser des informations sur les conséquences pour l'environnement des biens et services qu'ils fournissaient, y compris sur les incidences de leur distribution, utilisation et élimination, ainsi que sur les procédés de production.

29. Quelques délégations ont souligné que le commerce et l'industrie pouvaient contribuer utilement à l'instauration de modes de consommation et de production plus viables en mettant au point et en adoptant des techniques de production moins polluantes, des pratiques écologiques optimales, des systèmes de gestion de l'environnement, des codes de conduite, des directives volontaires et des accords négociés. À cet effet, les gouvernements devaient promouvoir le dialogue et le partenariat avec le commerce et l'industrie.

30. Quelques délégations ont fait valoir qu'il était nécessaire d'intensifier la recherche et d'accroître les investissements pour exploiter de façon plus rationnelle les ressources clés dans des domaines comme l'énergie, les transports et l'eau, afin d'en faciliter l'accès aux plus démunis et de préserver les ressources. Il a été rappelé que certains gouvernements soutenaient financièrement la science et la technologie afin d'assurer une viabilité à long terme dans des domaines tels que l'énergie et l'agriculture, ainsi que les mesures d'incitation visant à amener les consommateurs à utiliser plus rationnellement l'énergie électrique pour les besoins ménagers et les transports.

31. Certaines délégations ont jugé qu'il fallait mettre en place des réglementations et des mesures d'incitation économique, y compris une internalisation progressive des coûts écologiques, afin de promouvoir des techniques de production moins polluantes et l'efficacité écologique. Nombre de petites et moyennes entreprises nécessiteront un appui du gouvernement et des autres partenaires de l'industrie pour réaliser ces objectifs.

32. Maintes délégations étaient d'avis que les instruments économiques et l'internalisation des coûts écologiques pouvaient constituer une restriction commerciale et aller à l'encontre du but recherché du fait notamment des avantages comparatifs déjà limités pour les pays en développement, et qu'il convenait donc de les éviter conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

33. Certaines délégations ont estimé que les initiatives volontaires du secteur privé, le cas échéant en coopération avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, pouvaient également contribuer à la modification des modes de consommation et de production. Le secrétariat de la Commission, en consultation avec les autres parties intéressées, avait décidé d'organiser un atelier réunissant des experts des différentes parties concernées, qui se tiendrait au Canada en mars 1999, pour identifier des éléments en vue de l'examen des initiatives et accords volontaires et d'en rendre compte à la Commission.

34. Plusieurs délégations estimaient que les centres PNUE/ONUDI pour une production moins polluante devaient intensifier leur soutien aux entreprises, notamment aux petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition, afin d'introduire des techniques de production moins polluantes, financer le transfert de technologie et le renforcement des capacités en matière de gestion écologique, de vérification des comptes et de certification.

35. Certaines délégations se sont félicitées de la Déclaration internationale sur la production non polluante, adoptée par le PNUE en octobre 1998, et ont invité les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à la signer.

### **La mondialisation et ses répercussions sur les modes de consommation et de production**

36. Nombre de délégations ont souligné que les modes de consommation et de production dans les pays développés exerçaient une grande influence sur ceux des pays en développement, compte tenu notamment de la mondialisation et de la libéralisation du commerce. Cette tendance n'était pas le seul fait du commerce et des investissements; les communications, la presse, la publicité et la commercialisation jouaient également un rôle important. Elles ont insisté sur le fait que les modes de consommation et de production dans les pays développés ne devaient pas servir à créer des obstacles techniques aux échanges commerciaux.

37. Selon certaines délégations, des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour identifier les domaines dans lesquels les modifications des modes de consommation dans les pays développés offraient des possibilités aux entreprises des pays en développement. On a fait observer que les procédés de production de certains pays en développement étaient plus respectueux de l'environnement que ceux des pays développés.

38. De nombreuses délégations ont souligné que les pressions commerciales exercées par les pays développés avaient également contribué à l'instauration de modes de consommation non viables dans les pays en développement. Par exemple, lorsque des pays développés cherchaient

par divers moyens à faire baisser leurs taxes à l'exportation vers les pays en développement, telles que celles appliquées aux voitures de luxe, aux appareils ménagers consommant beaucoup d'énergie et autres produits coûteux, elles compromettraient les modes de consommation des pays en développement. Ces délégations ont recommandé que les pays développés prennent des mesures pour harmoniser leurs politiques sur le commerce et le développement durable, notamment afin d'éviter d'exporter des modes de consommation et de production non viables. Il a été suggéré que les pays envisagent d'appliquer des taxes à l'environnement sur les produits de grand luxe et les produits jetables qui avaient des effets préjudiciables pour l'environnement.

39. Certaines délégations ont fait valoir que les améliorations apportées à l'efficacité écologique seraient bénéfiques à tous les pays et qu'il fallait renforcer les initiatives visant à promouvoir les techniques de production non polluantes et l'efficacité écologique, mais que cela pourrait entraîner des effets secondaires nocifs pour les pays dont l'économie était largement tributaire des exportations de ressources naturelles.

40. Quelques délégations ont fait remarquer que les progrès économiques et sociaux des pays exportateurs de pétrole pourraient être entravés par des mesures comme les taxes à l'énergie, et qu'il fallait tenir compte de la situation de ces pays.

41. Une délégation a fait observer qu'il importait d'assurer la cohérence entre les accords et les instruments multilatéraux portant sur les normes écologiques et sociales et les règles commerciales multilatérales.

42. Nombre de délégations ont proposé d'examiner le rôle des communications, des médias et de la publicité dans la promotion des modes de consommation et de production non viables et la diffusion à l'échelon international de modes de consommation et de production. Elles ont suggéré d'envisager des directives concertées.

### **L'urbanisation**

43. Maintes délégations ont déclaré qu'il fallait s'occuper de toute urgence des problèmes liés aux transports et à la santé dans les établissements humains des pays en développement, notamment les problèmes de pollution de l'air et d'embouteillages. De nouvelles approches de la planification urbaine, de la gestion de l'utilisation des sols et des transports publics étaient nécessaires pour s'attaquer à ces questions de façon globale.

44. De nombreuses délégations ont indiqué que le ramassage et l'élimination des déchets constituaient un grave problème écologique tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Elles ont insisté sur la nécessité d'intensifier la recherche-développement concernant les systèmes de gestion des déchets et d'obtenir le soutien des pays développés pour introduire ces systèmes dans les pays en développement. En outre, la prévention des déchets grâce à des techniques de production moins polluantes, à la diminution du volume des emballages, au recyclage et à la réutilisation ainsi qu'à l'éducation et à l'information des

consommateurs, constituerait une contribution très positive à la gestion des déchets. Les échanges internationaux de meilleures pratiques dans ces domaines seraient très importants.

45. Un grand nombre de délégations étaient d'avis qu'il fallait accorder un rang de priorité à l'infrastructure urbaine destinée à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement.

46. Plusieurs délégations ont fait remarquer que le savoir-faire, la technologie et les ressources financières des pays développés pourraient aider à résoudre les problèmes de modernisation de l'infrastructure urbaine, de gestion des déchets et de planification urbaine globale dans les pays en développement.

47. Certaines délégations ont noté que la planification urbaine et la modernisation de l'infrastructure étaient des éléments clés des modèles de consommation et de production à long terme car elles imposaient des limites à la modification des modes de transport et de consommation d'énergie, d'eau et de matériaux. Il faudrait tenir compte de la notion de durabilité dans la planification foncière et le développement urbain.

#### **Information et éducation du consommateur et valeurs sociales**

48. Des délégations ont déclaré que pour aboutir à une consommation et à une production durables, les améliorations technologiques devaient être associées à des modifications des styles de vie et à de nouvelles conceptions du bien-être, notamment parmi les consommateurs aisés de tous les pays. Pour cela, les consommateurs devaient participer activement aux efforts déployés en vue d'aboutir à un développement durable.

49. Des délégations ont avancé qu'il fallait intégrer des informations sur les modes de consommation et de production durables dans les programmes scolaires à tous les niveaux d'enseignement, notamment dans l'enseignement professionnel.

50. Plusieurs délégations ont déclaré que l'écoétiquetage et l'étiquetage commercial objectif pouvaient aider les consommateurs à tenir compte des questions écologiques et sociales dans leurs modes de consommation. Toutefois, de telles mesures ne devaient pas constituer des barrières commerciales déguisées. Nombre de délégations ont tenu à souligner que la notion d'écoétiquetage et autres questions connexes étaient encore à l'étude au sein du Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce.

51. Une délégation a souligné que les questions liées à l'écoétiquetage devaient privilégier uniquement les caractéristiques du produit, compte tenu des débats des autres instances multilatérales telles que le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMT afin d'éviter toute restriction déguisée au commerce.

52. Selon certaines délégations, il était également indispensable de recourir à des instruments de politique économique, y compris à l'internalisation des coûts environnementaux et sociaux, et à l'élimination progressive des subventions préjudiciables à l'environnement, afin d'encourager les consommateurs à choisir leurs produits en tenant compte des répercussions sur le développement durable. Nombre de délégations ont contesté l'idée des «coûts sociaux»; elles préféreraient qu'on parle plutôt d'incidences sociales des instruments de politique économique.

53. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de pousser les recherches sur le comportement des consommateurs, y compris sur les choix faits par les femmes, les hommes et les enfants, et sur les effets de la publicité et des médias. La Commission internationale de la durabilité, basée à Oxford et créée pour analyser les facteurs socioculturels qui déterminent les modes de consommation et de production, devrait apporter une contribution précieuse à tout nouvel examen de cette question.

54. Certaines délégations ont estimé qu'il faudrait se pencher sur les moyens qui permettraient d'associer les éléments du savoir, de la culture, des pratiques et des modes de vie traditionnels aux approches modernes de promotion des modes de consommation et de production durables. Les efforts déployés à cet égard en Asie de l'Est devraient tenir compte des travaux de la conférence sur les «Modes de consommation durable : tendances et traditions en Asie de l'Est» qui s'est tenue en République de Corée en janvier 1999.

55. Maintes délégations se sont félicitées de l'accord négocié lors de consultations officielles et concernant les nouveaux éléments de la consommation durable qui seront intégrés aux principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur<sup>5</sup>.

56. Quelques délégations ont jugé que l'information et l'éducation des consommateurs étaient essentielles pour permettre à ces derniers de faire des choix en toute connaissance de cause. Les consommateurs devraient être informés des incidences de leur comportement sur l'environnement, la santé, la qualité de la vie et la pauvreté, ainsi que des autres modes de consommation possibles. Les gouvernements, en partenariat avec les entreprises, les organisations de consommateurs et autres organismes de la société civile, devraient encourager la diffusion de ces informations. Il a été noté que la participation du grand public aux processus de décision politique à tous les niveaux ainsi que la transparence des processus législatifs et réglementaires renforçaient le soutien du public et son rôle dans les efforts déployés en faveur de la production et de la consommation durables. Ce soutien était indispensable pour intensifier les activités des organisations de consommateurs dans ces domaines.

---

<sup>5</sup> Résolution 39/248 de l'Assemblée générale, du 9 avril 1985, annexe.

## II. Tourisme et développement durable

### A. Éléments éventuels d'un projet de décision ou de résolution de la Commission du développement durable à sa septième session

57. Les éléments pouvant être retenus pour un projet de décision ou de résolution sur le tourisme et le développement durable, que la Commission du développement durable pourrait adopter à sa septième session, sont les suivants :

*La Commission du développement durable,*

*Rappelant* que, dans les textes issus de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21<sup>6</sup>, il était demandé à la Commission du développement durable d'énoncer un programme de travail international concret sur le tourisme écologiquement viable, qu'elle définirait en coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et les autres organes compétents, et il était souligné que la formulation et l'application des politiques devraient se faire en coopération avec toutes les parties intéressées, en particulier avec le secteur privé, les collectivités locales et les communautés autochtones<sup>7</sup>.

*Rappelant également* que l'Assemblée générale a proclamé 2002 Année internationale de l'écotourisme<sup>8</sup> et Année internationale de la montagne<sup>9</sup>,

1. *Décide* d'adopter un programme de travail international sur le développement durable du tourisme, comprenant les éléments énoncés ci-après, devant être appliqué entre la septième session de la Commission du développement durable et 2002, date à laquelle le bilan des progrès accomplis 10 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sera établi;

2. *Demande* aux gouvernements de promouvoir le développement durable du tourisme, et notamment d'élaborer et d'appliquer des politiques, des stratégies nationales ou des schémas directeurs nationaux du développement durable du tourisme conformes à Action 21, propres à encourager leur industrie touristique, à attirer tant l'investissement étranger direct que des techniques appropriées écologiquement rationnelles, et à encadrer et à guider les initiatives de toutes les parties prenantes, notamment les conseils nationaux

---

<sup>6</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

<sup>7</sup> Résolution S/19-2 de l'Assemblée générale, du 28 juin 1997, annexe, par. 69.

<sup>8</sup> Résolution 53/200 de l'Assemblée générale, du 15 décembre 1998.

<sup>9</sup> Résolution 53/24 de l'Assemblée générale, du 10 novembre 1998.



du tourisme et le secteur privé ainsi que les collectivités locales et les communautés autochtones;

3. *Encourage* les gouvernements à promouvoir la mise en place d'un cadre favorable aux petites et moyennes entreprises, principal moteur de la création d'emplois dans le secteur du tourisme, en réduisant les contraintes administratives, en facilitant l'accès au capital et en dispensant une formation en gestion et dans d'autres disciplines;

4. *Demande* à l'industrie du tourisme de mettre au point de nouvelles formes du tourisme compatibles sur les plans social, culturel et écologique, et de continuer de d'élaborer et de prendre des initiatives volontaires de soutien au développement durable du tourisme;

5. *Invite* les gouvernements et les grands groupes, ainsi que le système des Nations Unies – agissant par l'intermédiaire du Comité interinstitutions du développement durable, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme, et en mettant à profit le travail accompli par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Convention sur la diversité biologique<sup>10</sup> et d'autres organisations compétentes – à mener à bien les tâches suivantes et à tenir la Commission du développement durable au courant des progrès accomplis :

a) Promouvoir un développement durable du tourisme propre à accroître les bénéfices économiques et éducatifs tirés des ressources du tourisme et à conserver l'intégrité culturelle et écologique des collectivités d'accueil;

b) Appuyer les efforts déployés sur le plan national par les pays en développement et les pays en transition en vue d'un développement durable du tourisme grâce à des activités de renforcement des capacités nécessaires et à une assistance financière et technique portant sur tous les aspects du tourisme, notamment sur l'enseignement dans le domaine du tourisme;

c) Rassembler et diffuser des informations sur les meilleures pratiques et techniques, notamment sur une combinaison adéquate d'instruments permettant d'atténuer les retombées négatives du tourisme sur le plan écologique et social et d'en promouvoir les effets positifs dans les pays développés, les pays en développement et les pays en transition. Ce programme pourrait également inclure la collecte de données détaillées sur les voyages en vue de déterminer les catégories de visiteurs et leurs besoins, selon les pays;

d) Promouvoir l'échange d'informations sur les transports, l'hôtellerie et autres services, les programmes de sensibilisation du public, les programmes d'éducation et autres programmes volontaires. Il conviendrait d'explorer d'autres formes éventuelles d'échange d'informations en consultation avec les partenaires compétents. Il faudrait envisager de tirer parti par exemple des représentations commerciales, des bureaux de tourisme et d'Internet;

<sup>10</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Convention sur la diversité biologique* (Centre d'activités du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

e) Réaliser des études sur les mesures propres à promouvoir le développement durable du tourisme;

f) Approfondir les notions et les définitions du tourisme écologiquement viable et de l'écotourisme;

g) Élaborer des indicateurs du tourisme écologiquement viable en tenant compte des travaux de l'Organisation mondiale du tourisme et de l'expérimentation des indicateurs du développement durable actuellement en cours;

h) Entreprendre des activités qui soient complémentaires des préparatifs de l'Année internationale de l'écotourisme et de l'Année internationale de la montagne et des activités de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens;

i) Réaliser un examen et une évaluation exhaustifs des initiatives volontaires qui sont prises en faveur de la viabilité économique, socioculturelle et écologique, à long terme du tourisme, au titre du processus d'initiatives volontaires lancé par la Commission du développement durable à sa sixième session<sup>11</sup>;

j) Envisager la mise en place d'un réseau mondial pour favoriser l'échange d'informations et de vues sur l'écotourisme;

k) Élaborer, en consultation avec les gouvernements, le secteur privé, les associations professionnelles, les administrations locales et autres grands groupes, un ensemble de directives portant sur tous les aspects du développement durable du tourisme, propres à garantir la compatibilité du développement du tourisme avec les objectifs et les principes du développement durable et susceptibles d'être approuvés par l'Organisation des Nations Unies d'ici à 2002;

6. *Invite* la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à approfondir, dans le cadre des échanges de données d'expérience, l'examen de l'état actuel des connaissances et des meilleures pratiques actuelles relatives au développement durable du tourisme et à la diversité biologique, afin de fournir des éléments pour des directives internationales régissant les activités liées au développement durable du tourisme dans les zones terrestres vulnérables – entre autres les montagnes –, les écosystèmes et habitats marins revêtant de l'importance pour la diversité biologique et les zones protégées;

7. *Invite* l'Organisation mondiale du tourisme, le Conseil mondial du voyage et du tourisme et le Conseil de la Terre, auteurs d'un programme *Action 21 pour l'industrie du voyage et du tourisme*, à définir des modalités pour le processus d'évaluation, de suivi et d'établissement de rapports permettant de compléter les travaux accomplis jusqu'ici, et à informer la Commission du développement durable des résultats.

---

<sup>11</sup> Voir *Documents officiels du Conseil et économique et social, 1998, Supplément No 9 (E/1998/29)*, chap. I, sect. B, décision 6/2.

## B.Synthèse des débats présentée par les Coprésidents

### Introduction

58. À l'issue de sa dix-neuvième session extraordinaire, tenue en 1997 et consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, l'Assemblée générale a demandé à la Commission du développement durable, au paragraphe 69 de l'annexe à sa résolution S/19-2 du 28 juin 1997 sur le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, d'énoncer un programme de travail international concret sur le tourisme écologiquement viable, qu'elle définirait en coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et les autres organes compétents. Plus récemment, dans ses résolutions 53/200 du 15 décembre 1998 et 53/24 du 10 novembre 1998, respectivement, elle a déclaré 2002 Année internationale de l'écotourisme et Année internationale de la montagne. Dans sa résolution 1998/40 du 30 juillet 1998, elle a demandé que la Commission du développement durable, lorsqu'elle examinerait la question du tourisme à sa septième session, recommande à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des mesures et des activités d'accompagnement qui contribueraient au succès de l'Année internationale de l'écotourisme. De nombreuses délégations ont souligné que la formulation et l'application des politiques devraient se faire en coopération avec toutes les parties intéressées, en particulier avec le secteur privé, les collectivités locales et les communautés autochtones, dans le cadre d'Action 21.

59. Le débat sur le tourisme et le développement durable s'est déroulé sur la base des recommandations et des propositions présentées dans le rapport du Secrétaire général sur le tourisme et le développement durable et ses trois additifs (E/CN.17/1999/5 et Add.1 à 3). En outre, de nombreuses délégations de pays développés et de pays en développement ont présenté des informations pleines d'intérêt sur les activités, les politiques et les stratégies adoptées chez elles en matière de développement durable du tourisme.

### Généralités

60. De nombreuses délégations ont fait observer que le tourisme était, effectivement et potentiellement, un facteur important de croissance économique soutenue et de développement durable. Dans plusieurs pays en développement, il était devenu un facteur économique dominant, apportant aux collectivités locales de nouvelles infrastructures, des emplois, des revenus en devises étrangères, des recettes fiscales et autres avantages importants. Les pays en développement traversaient une période difficile du point de vue non seulement de la gestion de l'environnement mais aussi du bien-être socioéconomique de la population et de la croissance du marché touristique. Améliorer la vie de la population : voilà le plus grand défi qui se posait au secteur du tourisme dans ces pays, et c'est pourquoi la création d'emplois durables, la promotion de nouvelles entreprises et des formations adéquates revêtaient une importance cruciale.

61. Par ailleurs, nombre de délégations ont fait observer que le tourisme était l'un des secteurs de l'économie mondiale qui se développait le plus rapidement et qu'il avait d'importantes répercussions économiques, socioculturelles et écologiques. Plusieurs ont fait observer qu'une croissance ininterrompue de l'industrie touristique avait d'importantes incidences sur la réalisation d'un développement durable, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les destinations touristiques écologiquement fragiles.

62. De nombreux pays ont fait valoir que le secteur touristique pouvait être un moteur important du développement économique pour bien des États en développement, étant donné sa contribution potentielle à la création de revenus et d'emplois. De plus, pour certains pays, en particulier les pays pauvres en ressources naturelles comme les petits États insulaires en développement, le tourisme pouvait représenter la seule option possible à court et à moyen terme. On a noté toutefois avec préoccupation qu'une dépendance excessive vis-à-vis du tourisme, en particulier du tourisme de masse, comportait des risques non négligeables pour les économies, puisque des phénomènes comme une récession économique ou des catastrophes naturelles pouvaient avoir des effets dévastateurs sur le secteur du tourisme.

63. Maintes délégations ont fait observer que le tourisme international pouvait être bénéfique et nuisible en même temps sur le plan socioculturel pour les régions d'accueil. Parallèlement à ses retombées favorables sur le développement social, sous la forme de création d'emplois, de redistribution des revenus et d'atténuation de la pauvreté, il risquait d'avoir des incidences socioculturelles négatives, telles que la toxicomanie, le travail des enfants, la prostitution, la surpopulation, la pression sur les ressources et la remise en question de la culture établie.

64. Selon plusieurs délégations, l'un des aspects importants à considérer dans le développement durable du tourisme était la charge que les régions d'accueil pouvaient supporter du point de vue écologique et social, et le fait que la notion de charge limite devait tenir compte de la capacité d'une collectivité locale d'absorber les flux touristiques sans que la culture locale s'en trouve submergée ou écrasée, ni les ressources naturelles menacées.

65. Par ailleurs, de nombreux pays ont déclaré que l'industrie touristique pouvait créer des problèmes ardues quant à la gestion de l'environnement, du fait de sa consommation de ressources, de la pollution et des déchets résultant du développement des infrastructures et des installations touristiques, du transport et des activités touristiques. Sans une planification et une gestion adéquates, le développement du tourisme risquait de favoriser une exploitation intensive ou impropre de la terre, facteur de déforestation, d'érosion des sols et d'amenuisement de la diversité biologique. L'ironie de la situation était que les atteintes à l'environnement menaçaient la viabilité même de l'industrie touristique, celle-ci étant fortement tributaire du milieu naturel.

66. Pour nombre de pays, le développement des zones côtières pour les besoins du tourisme était une source de préoccupation particulière. Un développement du tourisme mal planifié pouvait détruire la beauté naturelle de ces régions, favoriser la destruction des plages et la dégradation du littoral et compromettre les moyens d'existence des collectivités côtières. Le traitement et l'élimination des déchets liquides et solides produits par l'industrie touristique

posaient un grave problème, en particulier pour les pays les moins avancés qui n'avaient pas les infrastructures matérielles voulues ni la capacité suffisante de traitement de déchets. L'évacuation des effluents non traités dans les zones terrestres ou maritimes environnantes se traduisait souvent par la pollution des rares ressources en eau douce de l'arrière-pays, la disparition de précieuses espèces de la faune marine, la destruction des récifs coralliens et un processus d'envasement et d'érosion des plages côtières.

67. Certaines délégations, notant que l'ONU avait déclaré 2002 Année internationale de la montagne, ont souligné qu'il y avait des raisons évidentes d'établir des liens avec l'Année internationale de l'écotourisme, également prévue en 2002. Les régions montagneuses intervenaient pour une part non négligeable dans l'industrie touristique. Ces écosystèmes isolés, fragiles et très riches en diversité biologique abritaient des cultures et des traditions tout à fait particulières, qui attiraient les touristes vivant dans un monde de plus en plus urbanisé. En l'absence d'une gestion adéquate, et sans une prise en compte des collectivités locales, de la nécessité d'un contrôle local des ressources, du rôle essentiel des femmes, d'une répartition équitable des profits et d'infrastructures adaptées, le développement du tourisme dans les régions montagneuses constituait une menace pour les écosystèmes et les cultures.

68. De nombreux pays ont mis l'accent sur l'urgence du problème des ressources en eau douce. L'industrie touristique étant très grande consommatrice d'eau douce, le problème de l'approvisionnement en eau douce ne pouvait que s'aggraver à mesure que l'industrie se développait à l'échelon mondial si les dispositions voulues n'étaient pas prises pour limiter la consommation d'eau de l'hôtellerie et des autres activités touristiques. Certaines autres délégations ont fait observer que, même si le secteur du tourisme ne contribuait que dans une mesure réduite au réchauffement climatique mondial, une aggravation de la pollution atmosphérique pouvait se produire au niveau mondial, en raison par exemple de l'augmentation des émissions de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) liées à la consommation d'énergie pour les transports à but touristique, la climatisation et le chauffage des installations touristiques.

69. De nombreux pays ont fait valoir que l'industrie touristique pouvait aussi contribuer à la préservation et à la régénération de richesses naturelles (parcs, zones protégées, sites culturels et naturels, etc.) grâce à ses apports financiers, à la mise en place d'infrastructures de protection de l'environnement et à la gestion améliorée de l'environnement. Elle pouvait également contribuer à sensibiliser la population locale à la valeur financière et intrinsèque des sites naturels et culturels, incitant ainsi les collectivités à recouvrer leur patrimoine naturel et culturel grâce à la protection et à la conservation de leur environnement. D'une façon générale, il était de l'intérêt de l'industrie touristique de préserver les ressources écologiques et socioculturelles des destinations touristiques, qui représentaient l'essentiel de leur fonds de commerce.

70. De nombreuses délégations ont essayé de donner une définition du tourisme écologiquement viable. L'une d'elles a proposé de le définir comme un tourisme «qui répond aux besoins actuels des touristes et des régions d'accueil, tout en préservant et en améliorant les perspectives d'avenir». Pour d'autres, le tourisme, pour être durable, devait arriver à équilibrer a) les profits et les investissements économiques, b) la participation de la société, notamment des collectivités locales, en lui apportant des bénéfices directs, et la préservation et la consolidation de ses valeurs culturelles et de ses traditions, et c) la conservation et la protection de l'environnement et de la diversité biologique, en tenant compte des réglementations en faveur de

la gestion appropriée des habitats et de l'introduction d'une éducation et d'une information visant à sensibiliser la population locale et les visiteurs aux problèmes de l'environnement. Une délégation a fait observer que l'écotourisme était une activité économique qui permettait de réduire le plus possible l'impact sur l'environnement, qui attachait beaucoup de prix à la conservation des écosystèmes et y contribuait, et générait des revenus pour les collectivités locales.

71. Une délégation a fait remarquer que l'écotourisme permettait de créer de nouveaux types de tourisme, mais que certains obstacles empêchaient de le promouvoir, notamment la réticence des collectivités locales à abandonner le tourisme classique, les refus d'adopter des codes de conduite propres à garantir la qualité de l'écotourisme et les difficultés à promouvoir l'écotourisme dans des zones peu susceptibles d'attirer des visiteurs.

### **Les problèmes à surmonter**

72. Certaines délégations ont fait observer qu'il y avait de gros obstacles à surmonter dans le développement durable du tourisme, notamment les suivants :

a) La concentration des services et des bénéfices aux mains d'une poignée de grandes sociétés transnationales, ce qui se traduisait souvent par la création d'enclaves ne présentant aucun lien avec les autres secteurs socioéconomiques locaux;

b) L'absence d'une infrastructure touristique adéquate, considérée comme un grave obstacle au développement du tourisme dans certains pays, en particulier dans les pays en développement;

c) La nécessité de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux mesures incitatives instituées par les gouvernements et à la publicité;

d) La nécessité de faire participer les collectivités locales, à tous les niveaux, à tous les aspects du développement du tourisme : prise de décisions, planification, gestion, participation au capital et partage des profits;

e) La nécessité de veiller à ce que la planification du développement du tourisme préserve le legs du passé, le patrimoine et l'intégrité naturels et culturels des destinations touristiques et en respecte les normes socioculturelles, en particulier dans les communautés autochtones;

f) La nécessité d'informer la population locale des avantages qu'elle peut tirer du développement durable du tourisme, grâce à des campagnes de sensibilisation;

g) La nécessité de faire comprendre au grand public ce qu'est le tourisme écologiquement viable et d'encourager les touristes à avoir des comportements plus responsables;

h) La nécessité de relier le secteur privé du tourisme aux autres secteurs de l'économie et d'éviter que les entrepreneurs locaux soient marginalisés du fait des investissements étrangers dans l'industrie touristique;

i) La nécessité d'une coordination suffisante entre les secteurs public et privé pour instaurer un tourisme écologiquement viable;

j) L'absence d'une coopération régionale au service du développement d'un tourisme écologiquement viable.

### **Mesures à prendre par les gouvernements**

73. De nombreuses délégations ont souligné que, dans la planification du développement, les gouvernements devraient accorder l'attention et la priorité voulues au tourisme, afin qu'il s'articule harmonieusement avec les grands objectifs économiques, sociaux et écologiques, dans le cadre d'un plan directeur intégré. À cet égard, les gouvernements devraient établir pour le tourisme des stratégies ou des schémas directeurs nationaux conformes à l'Action 21, pour focaliser et guider les initiatives de toutes les parties prenantes.

74. Selon certaines délégations, les pays devraient étudier les diverses options offertes pour le financement des projets d'infrastructures touristiques : fonds alloués par les gouvernements, financement par des institutions financières multilatérales et régionales, participation du secteur privé grâce à la formule construire-exploiter-transférer, et investissement étranger direct. Il existait aussi d'autres options qui permettaient au secteur privé de financer, entre autres, la formation professionnelle, l'éducation, la gestion et la commercialisation.

75. Certains pays ont fait observer que le recours à des instruments économiques pour promouvoir le tourisme durable, en particulier à la tarification de l'énergie et de l'eau aux coûts intégraux, pourrait améliorer l'écoendement de l'industrie touristique et générer des revenus supplémentaires pouvant venir financer l'amélioration de la gestion de ces ressources. En l'occurrence, les principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur étaient tout à fait indiqués, et il convenait de les appliquer et de les promouvoir plus largement.

76. Les délégations ont été nombreuses à estimer qu'il y avait lieu de mettre en oeuvre des politiques gouvernementales pour encourager et soutenir les petites et moyennes entreprises dans l'industrie touristique, surtout dans les pays en développement et les pays en transition.

77. De nombreuses délégations ont fait valoir qu'il revenait aux gouvernements de promouvoir les partenariats entre toutes les parties prenantes, et qu'ils pouvaient contribuer dans une large mesure à encourager, à soutenir et à faciliter la participation active de toutes les parties prenantes, surtout les communautés autochtones et les collectivités locales, à la planification, au développement et à la gestion du tourisme.

78. Plusieurs délégations ont fait valoir qu'il faudrait transférer une plus grande partie des profits du tourisme aux collectivités locales, sous la forme de création d'emplois, de création d'entreprises et de gains sociaux, si l'on voulait que les efforts visant à promouvoir la participation communautaire portent leurs fruits.

79. Certains pays ont insisté sur le fait que, dans certains cas, il s'imposait de modérer la croissance du secteur touristique afin de préserver le legs du passé, le patrimoine et l'intégrité naturels et culturels des destinations touristiques, ainsi que leurs normes socioculturelles, en particulier dans les communautés autochtones.

80. De nombreux pays ont fait observer qu'il était nécessaire d'encourager le renforcement des capacités pour le tourisme durable, en particulier celles des administrations locales. Dans un grand nombre de pays, ces dernières assumaient d'importantes responsabilités dans le développement et la gestion du tourisme, et des programmes de renforcement des capacités leur permettraient de mieux comprendre leurs responsabilités en matière de tourisme écologiquement viable.

81. Certaines délégations ont fait valoir qu'il fallait accroître les capacités qu'avaient les administrations locales et centrales de suivre les résultats de l'industrie du tourisme et de mettre au point des indicateurs du tourisme écologiquement viable pouvant être utilisés pour la prise de décisions.

82. De nombreuses délégations ont souligné que les gouvernements devraient faire participer davantage les communautés locales aux décisions relatives à ce qu'elles sont disposées à offrir, à la manière de présenter leur patrimoine culturel et, le cas échéant, aux aspects de leur culture dont elles veulent interdire l'accès aux visiteurs.

83. Certaines délégations estimaient que le tourisme, en particulier le tourisme de masse, devait être réglementé et, si nécessaire, interdit dans les zones vulnérables du point de vue écologique et culturel. Dans les zones protégées et dans les milieux naturels particulièrement diversifiés, vulnérables ou attrayants, il ne devait être permis que s'il répondait aux exigences de la protection de la nature et de la sauvegarde de la diversité biologique. Dans les zones côtières où il pouvait porter de graves atteintes à l'environnement, il faudrait appliquer les principes de la gestion intégrée des zones littorales. Les études d'impact sur l'environnement étaient un important outil de développement durable, et il conviendrait d'en mener.

84. Nombre de délégations ont fait observer que les problèmes de viabilité à long terme sous tous leurs aspects devaient être intégrés dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux, pour favoriser la sensibilisation aux problèmes de l'environnement ainsi que l'acquisition de compétences requises pour promouvoir un tourisme écologiquement viable. Il importait également de faire connaître au grand public ce qu'était le tourisme écologiquement viable et d'encourager les touristes à avoir des comportements plus responsables.



85. De nombreux pays ont souligné qu'il fallait s'employer plus activement à prévenir et à lutter contre les mauvais traitements et l'exploitation subis en particulier par les femmes et les enfants et d'autres groupes défavorisés, qui sont liés au tourisme. Certaines délégations ont été d'avis qu'aussi bien les pays de départ que les pays de destination devaient contribuer à combattre cette grave conséquence du tourisme international.

### **Mesures à prendre par le secteur privé**

86. De nombreuses délégations ont déclaré que l'industrie du tourisme devait veiller à ce que les décisions relatives à l'investissement, aux emplois, aux opérations et à d'autres aspects de ses activités tiennent scrupuleusement compte de toutes les conséquences de ces décisions pour le développement à long terme et la viabilité économique des destinations où elle opère.

87. Certains pays ont fait remarquer que l'industrie touristique, en modifiant les produits qu'elle mettait au point et offrait au public, pouvait influencer directement sur la nature du tourisme et orienter celui-ci vers des formes écologiquement viables. Des techniques commerciales pouvaient être utilisées pour élargir les initiatives prises par l'industrie touristique en vue de promouvoir le développement durable, notamment pour sensibiliser les clients aux incidences éventuelles de leur séjour sur l'environnement et la société, et les inciter à adopter des comportements responsables. Dans certains pays, l'industrie du tourisme s'intéressait de plus en plus aux labels écologiques en tant que moyens de promouvoir ses services et ses destinations. Toutefois, certaines délégations ont fait observer que la notion de label écologique et les questions qui y avaient trait étaient encore à l'étude au Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce.

88. Nombre de délégations ont demandé instamment aux entreprises touristiques d'intégrer des systèmes et des procédures de gestion de l'environnement dans tous les aspects de leurs activités, ce qui impliquerait, entre autres, de procéder à des audits écologiques et sociaux et de former leur personnel aux principes et pratiques de la gestion durable du tourisme. Il a également été demandé aux entreprises touristiques de prendre toutes les mesures voulues pour réduire le plus possible les déchets sous toutes leurs formes, économiser l'énergie et les ressources en eau douce, lutter contre les émissions nocives pour tous les milieux ambiants et amortir l'impact du développement du tourisme sur l'environnement, par exemple en utilisant des matériaux locaux et des techniques adaptées aux conditions locales. On a encouragé l'industrie touristique, en particulier les petites et moyennes entreprises, à promouvoir la pratique de la gestion de l'environnement.

89. Plusieurs délégations ont fait observer que l'industrie du tourisme avait élaboré un certain nombre de codes de conduite relatifs à l'environnement et pris de leur propre gré des initiatives de soutien au tourisme écologiquement viable. Il a été proposé que l'on procède à un inventaire et à une évaluation de ces initiatives volontaires, et que l'on améliore le suivi et le compte rendu des progrès accomplis par l'industrie du tourisme en vue du tourisme écologiquement viable. Certaines délégations ont demandé que l'on dresse un inventaire de tous les codes de conduite, directives et initiatives volontaires existants concernant le tourisme durable.

### **Mesures à prendre par la communauté internationale**

90. De nombreuses délégations ont souligné que la communauté internationale devait s'employer à faire reconnaître la valeur du tourisme en tant qu'outil économique de développement, en particulier pour les pays en développement, ainsi que la fragilité des ressources sur lesquelles il repose et, partant, la nécessité d'un soutien international pour encourager son développement durable.

91. De nombreuses délégations ont estimé que les organisations internationales et les pays donateurs devaient intensifier leurs efforts en matière de formation et de renforcement des capacités pour le tourisme dans les pays en développement et qu'il fallait réaliser des études sur des problèmes présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. L'assistance technique et financière revêtait une importance cruciale pour ce qui était de permettre aux pays en développement de se doter d'un secteur touristique compétitif et viable.

92. Certaines délégations ont déclaré que les directives et accords internationaux, régionaux et multilatéraux relatifs à la question du tourisme écologiquement viable devaient être traduits en programmes concrets, qu'il revenait à l'industrie touristique, aux gouvernements et à la société civile de mettre en pratique. En outre, il y avait lieu de renforcer et de systématiser le suivi de ces initiatives.

93. De nombreuses délégations ont souligné que la communauté internationale pouvait aider dans une mesure importante les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en transition et les petits États insulaires en développement, en apportant une assistance technique et financière aux gouvernements à tous les niveaux.

94. Par ailleurs, les délégations ont été nombreuses à souligner que la communauté internationale devait renforcer la coopération pour le développement, de façon à favoriser un développement du tourisme ménageant davantage l'environnement, tout en mettant l'accent sur le soutien financier et les mesures permettant d'accélérer le transfert de technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement. Des dispositions devraient être prises pour faciliter l'échange international d'informations, de données d'expérience et de compétences techniques, en particulier entre pays développés et pays en développement. Selon certaines délégations, la coopération internationale devait viser à rendre le tourisme viable sous ses aspects économiques et sociaux également.

95. Certaines délégations ont fait valoir que la coopération régionale offrait une voie importante permettant de promouvoir le développement du tourisme écologiquement viable.

96. Une délégation a fait observer que, s'il était effectivement important de prévoir différentes formes d'écotourisme suivant les régions, il serait par ailleurs très utile d'avoir des normes

mondiales visant à atténuer les retombées négatives de l'écotourisme, ainsi qu'un réseau international d'échange d'informations et de vues.

### **III. Adoption du rapport du Groupe de travail**

97. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 26 février 1999, le Groupe de travail a examiné le projet de rapport de sa session (E/CN.17/ISWG.I/1999/L.1), ainsi qu'un certain nombre de documents officiels.

98. À la même séance, le Groupe de travail a pris note des documents officiels et adopté son rapport.

### **IV. Questions d'organisation et questions diverses**

#### **A. Ouverture et durée de la session**

99. Le Groupe de travail spécial intersessions sur les modes de consommation et de production et le tourisme de la Commission du développement durable s'est réuni à New York du 22 au 26 février 1999, en application de la décision 1998/295 du Conseil économique et social, en date du 31 juillet 1998. Il a tenu neuf séances (1<sup>re</sup> à 9<sup>e</sup> séance).

100. La session a été ouverte par le Président provisoire, M. George Talbot (Guyana), Vice-Président de la Commission du développement durable.

#### **B. Participation**

101. Ont participé à la session les représentants des États membres de la Commission du développement durable. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la Communauté européenne, des représentants d'organismes des Nations Unies et des secrétariats des organes créés en vertu d'instruments internationaux, ainsi que des

observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales étaient également présents.

### **C. Élection du Bureau**

102. À sa 1re séance, le 22 février, le Groupe de travail a élu Coprésidents, par acclamation, M. Navid Hanif (Pakistan) et M. Sándor Mózes (Hongrie).

### **D. Ordre du jour et organisation des travaux**

103. À sa 1re séance, le 22 février, après avoir entendu des déclarations du Coprésident et du Représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.17/ISWG.I/1999/1, et a approuvé l'organisation de ses travaux. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Modes de consommation et de production.
4. Tourisme.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail.

### **E. Documentation**

104. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général intitulé «Examen global de la modification des modes de consommation et de production» (E/CN.17/1999/2);

- b) Rapport du Secrétaire général sur le tourisme et le développement durable (E/CN.17/1999/5);
  - c) Rapport du Secrétaire général sur le tourisme et le développement durable : tourisme et développement économique (E/CN.17/1999/5/Add.1);
  - d) Rapport du Secrétaire général sur le tourisme et le développement durable : tourisme et développement social (E/CN.17/1999/5/Add.2);
  - e) Rapport du Secrétaire général sur le tourisme et le développement durable : tourisme et protection de l'environnement (E/CN.17/1999/5/Add.3).
-